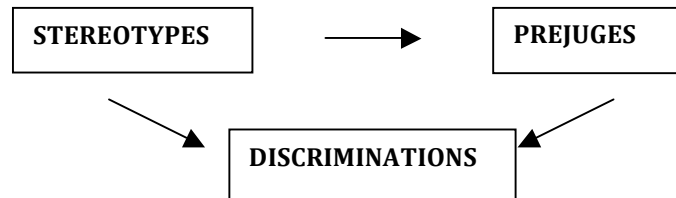


Stéréotypes, préjugés, discriminations.

ESPACES DIALOGUES a animé dans le cadre de la **semaine de lutte contre les discriminations** un « café égalité » dont le thème s'inscrivait bien dans la réflexion citoyenne poursuivie par l'association : **Qu'est ce qui fait que dans le pays des droits de l'homme et du citoyen où : « Tous les hommes naissent libres et égaux en droits », il existe encore des citoyens de seconde zone, victimes de discriminations ?** Certes des lois existent qui assimilent les faits de discriminations à des délits, légiférer suffit-il ? Ne faut il pas aller plus loin : s'attaquer aux mentalités, aux stéréotypes - « ces images dans nos têtes »- qui nourrissent nos préjugés et génèrent notre rejet de l'autre ?



Ce café s'est déroulé en deux temps : une approche théorique par Simona TERSIGNI, maître de conférences en Sociologie suivie d'une approche plus concrète par François SCHULER et Adina PATOIS, travailleurs sociaux à Espace 16.

A la suite des deux exposés, Chantal BERNARD, journaliste, nous livre son analyse de la soirée

L'exposé de Simona TERSIGNI

1 – Les pratiques discriminatoires, un état de fait :

Entre 2000 et 2010, l'existence de telles pratiques donnent lieu à un grand nombre de publications scientifiques très souvent réalisées à l'initiative de commandes publiques (1) sensibles à cet état de fait. Didier FASSIN, anthropologue et médecin, s'insurge contre le déni de la « race » : « oui, elle existe bien dans la tête des gens et c'est ce fléau qui a conduit à tant de tragédies humaines hier, et à tant d'injustices ordinaires aujourd'hui encore ». Fabrice DHUME soulève la question du déni, par le système scolaire, des discriminations liées à l'appartenance ethno-raciale, réduisant celle-ci à une question d'appartenance sociale. Cette problématique de la discrimination doit aussi bien tenir compte de la manière dont elle est prise en compte par le droit et par la sociologie.

Du côté du droit, il y a deux pratiques qui paraissent se contredire : d'une part la discrimination est assimilée à un délit et d'autre part, pour donner un coup de pouce aux populations visées, il y a une tentative de mise en pratique de la discrimination positive telle qu'elle existe aux Etats-Unis (G. CALVES). De son côté, la sociologie dans son étude des inégalités liées aux stratifications sociales serait parfois amenée à limiter celles-ci à des appartenances sociales éludant en cela la question ethno- raciale.

2 – Comment se créent les inégalités et les groupes victimes :

L'analyse sociologique des processus des discriminations met en relief l'ethnisation des rapports sociaux, l'existence d'un ordre social raciste qui se surajoute aux différences de classe (Véronique de RUDDER). L'existence d'une stigmatisation des personnes en fonction de leurs origines réelles ou supposées, ne peut être niée.

Des enquêtes menées auprès des syndicats révèlent une certaine ambiguïté. Les délégués syndicaux dénoncent les discriminations à l'emploi. De manière insidieuse, il y a un constat de l'utilisation dans les propos du quotidien de blagues à connotation raciste ou encore plus indirectement en distinguant entre bons et mauvais migrants. Ce

décalage entre les beaux principes et la réalité est peut être aussi un des aspects de la difficulté à lutter efficacement contre la discrimination.

La loi ne suffit pas toujours, le changement des mentalités est une lourde tâche. La réflexion sur les Roms, qui a fait l'objet de la deuxième partie du café égalité, est une illustration de ce processus : stigmatisation de ces groupes par le milieu, intériorisation par les membres de ces groupes des images négatives à leur encontre. Oscar QUINTERO insiste, dans sa thèse, sur l'expérience des étudiants noirs à Paris et à Bogota. Il montre l'influence des mesures discriminatoires sur les trajectoires de ces étudiants. Il décrit leur vécu mais aussi la manière dont ceux-ci finissent par s'approprier ces « images négatives. »

Le « testing » - à l'entrée des discothèques ou lors de l'embauche - est un bon indicateur de la discrimination mais il est insuffisant dans la mesure où il est surtout un constat et non une mesure des effets ressentis par les personnes discriminées. Aussi les "récits de vie " paraissent plus adéquats pour mettre en lumière l'impact des discriminations sur les populations visées. Si l'on interroge « les descendants de migrants », il en ressort que face à l'impossibilité sociale d'une assimilation définitive, ceux-ci se réfugient dans la revendication de différences culturelles et religieuses allant quelques fois jusqu'à la surenchère. (S. TERSIGNI, N. GUENIF...)

Simona TERSIGNI

avec le concours de **Jeanine BELLILI**, vice présidente d'Espaces Dialogues

L'exposé de ESPACE 16

François SCHULER et Adina PATOIS sont deux travailleurs sociaux de l'ONG « Horizon amitié », qui assure la gestion quotidienne de l'« ESPACE 16 », seul camp légal de Strasbourg et accompagne les familles de Roms, qui y vivent, dans l'ensemble de leurs démarches.

En se référant aux définitions et à l'histoire, ils ont tenté de nous éclairer sur ce que sont réellement les Roms, puis ils nous ont parlé des actions menées dans le cadre d'Espace 16.

I – Les Roms : Qui sont ils ?

Le terme ROM est un générique :

Il regroupe sous le même qualificatif diverses populations ayant pour origine commune le nord-ouest de l'Inde.

Le « Comité international tsigane », créé en 1967, réunit à Londres en 1971 le premier « Congrès mondial tsigane », durant lequel des délégués de 14 pays décident de recommander l'utilisation du terme « Rom ».

L'Union romani internationale (URI) voit le jour à l'issue du congrès mondial Rom de Genève en 1978. Elle a un statut consultatif à l'ONU et au Conseil de l'Europe.

Les Roms sont mentionnés pour la première fois dans un texte officiel de l'ONU à travers la résolution 6 du 31 août 1977 de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme exhortant les pays « qui ont des Tziganes (Romanis) à l'intérieur de leurs frontières à accorder à ces personnes, s'ils ne l'ont pas fait jusqu'ici, la totalité des droits dont jouit le reste de la population »

Rom, Tsigane, Manouche, Gitan...

Ce générique de « Rom » est adopté par l'Union Européenne, reprenant cet **endonyme** (2) « Rom » choisi par l'URI en 1971, pour le substituer au générique « Tsigane » entaché de connotations négatives.

Le générique « Rom » désigne ainsi la population immigrée en Europe dès le XI^{ème} siècle, parlant « romani » et installée, au gré de l'histoire, dans les différents pays de l'Europe.

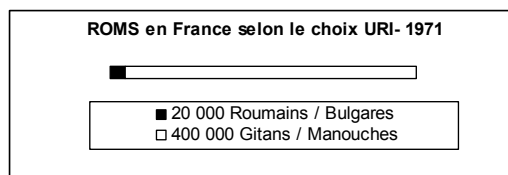
Ce terme n'est pourtant pas encore entré dans les pratiques notamment en France et la confusion persiste.

En France, le terme « Rom » s'utilise le plus souvent pour désigner les ressortissants roumains et bulgares qui représentent environ 15000 à 20000 des 400 000 à 500 000 « Roms » présents sur le territoire, Français pour la très grande majorité. Ces personnes sont des citoyens européens non Français et à ce titre, comme tout citoyen européen, ont l'obligation de détenir une carte de séjour.

Les autres groupes, soit les 400 000 environ restants, revendiquent leurs appellations traditionnelles ...

Il s'agit :

- du groupe des gitans pour les Tsiganes installés dans le sud de la France et originaires d'Espagne ;
- du groupe des Manouches pour les Tsiganes installés dans l'est de la France et venant de Hongrie.



Pour ce qui est de l'Europe et du monde, les historiens s'accordent pour évaluer la population « Rom » à 14 millions de personnes dans le monde, 12 millions pour l'ensemble de l'Europe et 8 millions pour l'Union Européenne.

Eviter les amalgames

Les « Roms » ne sont pas des « gens du voyage » mais des migrants

L'utilisation de l'expression renvoie à une catégorie juridique du droit français introduite par la loi du 3 juillet 1969 sur « l'exercice des activités économiques ambulantes et le régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe ». Cette loi substitue au carnet anthropométrique institué par la loi de 1912 sur **les nomades** un livret de circulation. Les « gens du voyage » regroupent les commerçants ambulants. Or seuls 15 % des Roms sont itinérants et de ce fait ne représentent qu'une minorité de la population itinérante. En Roumanie, les « Roms » sont sédentaires et ce sont les conditions qui leur ont été faites qui les ont poussé à émigrer ; du coup le terme qui convient pour eux est « migrant ».

La situation particulière des Roms en Europe et en France depuis 1990 :

Depuis l'entrée de la Roumanie en Europe en 2007, les Roms, originaires de Roumanie sont de plein droit, en tant que citoyens roumains, citoyens européens. Ils n'ont plus besoin de visas pour circuler et peuvent donc s'installer en France, pour une période de trois mois, comme tout citoyen européen en vertu du droit à la libre circulation et installation dans tout pays de l'Union Européenne. Mais pour pouvoir rester, ils doivent justifier d'un travail ou disposer de ressources suffisantes et d'une assurance maladie. Jusqu'au 1er janvier 2014, il leur était difficile de trouver un travail car tout ressortissant de Bulgarie et de Roumanie avait besoin d'un permis de travail pour être salarié.

Depuis le 1er janvier 2014, ils peuvent travailler librement dans les Etats de l'Union Européenne.

Mais la loi suffit-elle à arranger les choses ?

Il ne suffit pas d'avoir l'autorisation de travailler pour trouver un emploi. Il y a d'autres obstacles à surmonter : la connaissance de la langue, une éventuelle formation complémentaire et surtout les préjugés. Comment aider ces populations à s'insérer ?

L'insertion des Roms : un pari insurmontable ?

Les chiffres contredisent les discours : il y a 15000 à 20000 Roms soit 0,0003% de la population française. Leur nombre dans l'hexagone est, selon le Conseil de l'Europe, inférieur à ceux de chacun des autres pays européens. La France a été rappelée à l'ordre en 2010 par Viviane REDING, Commissaire européenne, pour sa politique vis-à-vis des Roms. Le problème Rom n'est cependant pas spécifique à la France, il requiert une législation européenne. Les chiffres réels n'ont donc rien à voir avec la peur d'une invasion.

II – Espace 16 à Strasbourg

Situé au 16 rue des Remparts, c'est le seul camp « légal » à Strasbourg. Cet « espace temporaire d'insertion » fait partie d'un programme d'insertion initié en Octobre 2011 par la ville pour accompagner vers l'insertion les familles Roms. Les 130 personnes, qui y séjournent actuellement dans des caravanes mises à la disposition des familles Roms par la ville, ont été admises après une sélection et leur présence a été contractualisée. Des accompagnateurs sont présents sur place. Ils sont chargés de l'organisation de cours de Français avec pour objectif final l'insertion professionnelle. L'éducation des jeunes est un point important. Il y a certes des hauts et des bas dans ces actions qui vont de l'aide à la scolarisation, au soutien aux devoirs à l'apprentissage de la vie en collectivité.

Il faut certes aider à l'insertion mais il faut aussi chercher à comprendre leur culture, aller vers eux. Une expérience réussie fut la venue d'enseignants dans le camp lors d'une réunion Parents Roms / Enseignants.

Mais la question épineuse qui perdure c'est l'embauche. La loi assouplissant le droit au travail facilitera-t-elle leur situation ? Un certain nombre de personnes sont venues s'inscrire à Pôle emploi, certains ont obtenu un contrat d'insertion ... signes d'espoir ? Le chemin risque d'être encore long.

Notes de **Jeanine BELLILI**, vice présidente d'Espaces Dialogues

(1) Il importe de préciser qu'en 2011 les missions de la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) ont été transférées au **Défenseur des droits de l'homme**, prolongeant une fragmentation par secteurs d'activités (travail, logement, école, âge, religion, handicap) laquelle empêche de rendre compte de la continuité de l'expérience du racisme)

(2) L'endonymie désigne le fait qu'un groupe de personnes emploie régulièrement et couramment un certain nom pour se désigner lui-même.

Site : <http://goodpracticeroma.ppa.coe.int/fr/pdf/180>

L'analyse de Chantal BERNARD

Le poids des préjugés :

En organisant un débat dans le cadre de « la semaine de lutte pour l'égalité et contre les discriminations », Espaces Dialogues a permis aux intervenants de mettre en lumière le poids des préjugés contre une population actuellement sous les feux de l'actualité : les Roms.

« Non les Roms ne bénéficient pas d'aides sociales, notamment de la CAF (Caisse d'allocations familiales) car ils n'ont pas de carte de séjour. Ils ont deux à trois enfants et non pas sept comme on le prétend. Et on ne peut pas dire qu'ils ne veulent pas s'intégrer tant qu'ils n'ont pas la possibilité de travailler », explique François, travailleur social à **Espace 16** rue du Rempart à Strasbourg. Depuis deux ans, Espace 16 accueille 130 des 425 Roms qui vivent à Strasbourg sur 14 sites illicites dans des conditions misérables. « Ce ne sont pas des gens du voyage. En Roumanie, en Hongrie ou en ex-Yougoslavie, ils sont sédentaires. Mais ils sont tellement stigmatisés dans leur pays qu'ils préfèrent vivre dans des bidonvilles en France ».

C'est une situation qu'ils subissent depuis des siècles. Originaires du nord de l'Inde où ils faisaient partie de la caste des Intouchables, ils ont entamé une grande phase migratoire à partir du 10^e siècle. Il y a 14 millions de Roms dans le monde dont 8 dans l'union européenne. Essentiellement en Roumanie, Bulgarie et Hongrie. Près de 500 000 Roms vivent en France et 95% sont français, mais font toujours l'objet de discriminations. Comme c'est le cas pour d'autres minorités. Maître de conférences en sociologie à l'université de Nanterre, Simona TERSIGNI a en effet souligné que même la loi contre les discriminations peut être détournée. « C'est notamment le cas pour l'accès à l'entretien d'embauche en fonction du sexe, du patronyme, de la couleur de peau, de la religion ».

Le problème des ressources :

L'objectif d'Espace 16 est d'aider les Roms dans leurs démarches. « Leur faciliter l'accès à la santé, scolariser les enfants ». Ce qui n'est pas forcément évident « Les classes ne sont pas toujours adaptées pour eux. On les met dans leur classe d'âge, mais pas de niveau. La scolarisation dès la maternelle est difficile car les petits restent dans les jupes de leur mère jusqu'à 7ans. Et ils quittent l'école après la 5e». Néanmoins environ 35 enfants qui vivent à Espace 16 sont scolarisés. « Pour être au chaud l'hiver, pour avoir un repas chaud et pour apprendre le français ».

Leur mode de vie, c'est évident, est souvent à l'opposé du nôtre. « C'est une population qui n'a pas la même culture que nous. Mais on ne peut pas dire qu'ils ne veulent pas s'intégrer. Le problème est celui des ressources. Celui de l'obtention d'une carte de séjour pour obtenir un travail. On a essayé avec ceux qui parlaient français. Ils n'avaient même pas la possibilité d'accéder à une formation. On n'a pas pu les aider à trouver un emploi. Mais depuis cette année, ils peuvent aller sur les chantiers d'insertion. Et en 2014, ils devraient enfin avoir la possibilité d'accéder à un emploi ». Car il faut rappeler que la Roumanie, la Hongrie et la Bulgarie font partie de l'Union européenne.

Chantal BERNARD, membre d'ED

NOTE : Espaces Dialogues vous signale que vous pouvez retrouver sur le site de l'ORIV de très intéressants articles sur ce sujet :

http://www.oriv-alsace.org/type_de_doc/actualites-sur-lintegration-la-promotion-de-legalite-et-la-ville/

1e trim 2014
Lettre n°64
Ref. : Discriminations